## 3.2. c. Parcellaire LA BASTIDE DE SEROU

## **Section VIC**



Commune de DURBAN - Jonction avec la D117

- Passage d'un chemin non numéroté

- lieu «TERRALBE et LA RIVE »

- Passage de 2 chemins non numérotés - lieu LA RIVE et VIC

- lieu VIC

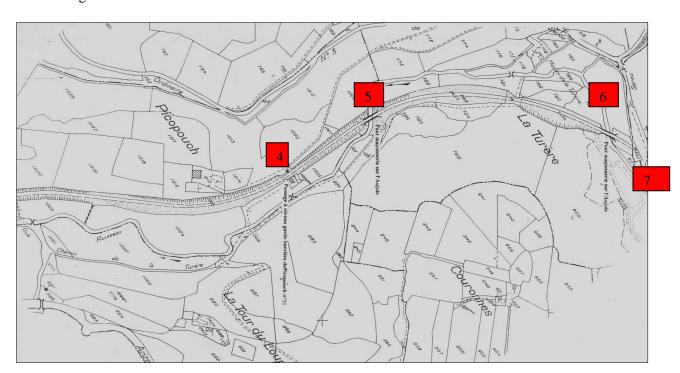


2 Passages de chemins non numérotés à VIC Accès parcelle n° 1099 à VIC



Passage du chemin de RHODES et au MOULIN de RHODES

- 1. Passage à niveau avec la D117, garde barrière n° 24 de RIBERO
- 2. Pont métallique sur l'ARIZE
- 3. Passage du chemin de COSTE



- 4. Passage a niveau garde barrière n° 22 de PICOPOUCH
- 5. Pont en maçonnerie sur l'AUJOLE
- 6. Pont en maçonnerie sur l'AUJOLE
- 7. Passage à niveau avec la route D501 garde barrière n° 20 LA TURERO

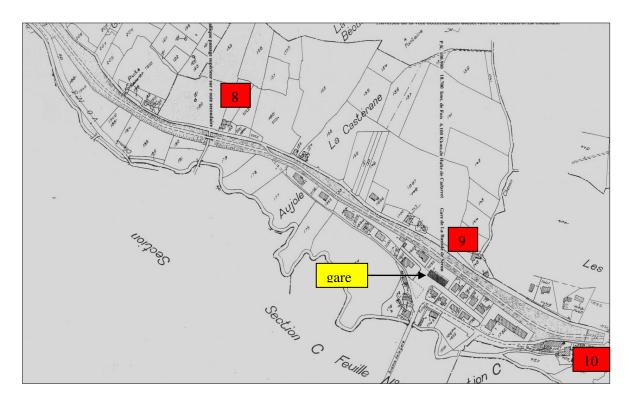
lieu-dit « Picopouch »

lieu-dit « la Turère »

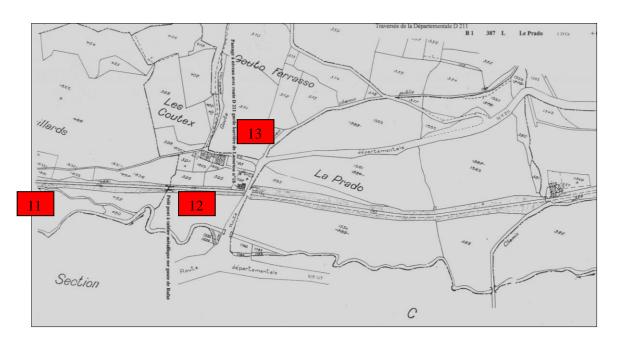
lieu-dit « la Turère »

lieu-dit « Aujole »

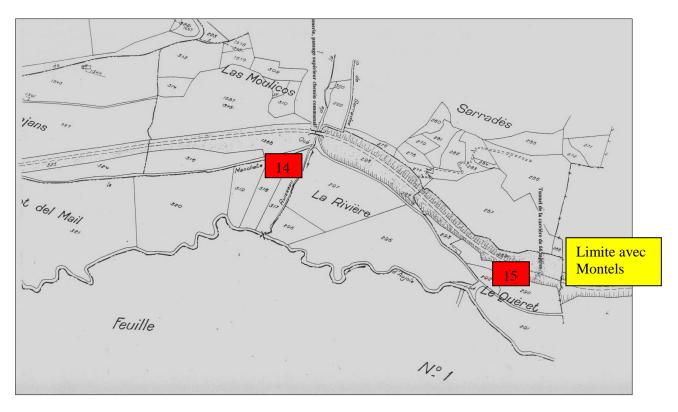
## 3.2. B. Parcellaire LA BASTIDE DE SEROU



- 08. Pont à tablier métallique passage supérieur sur route secondaire lieu-dit « Aujole »
- 09. PK 100.900 18.700 kms de foix
  - 6.100 kms de la halte de Cadarcet
- 10. Traversée de la voie communale desservant Les Gaillard et La Castérane
  - lieu-dit « Les Gaillards »



11. Parcelle servant de route - lieu-dit « Les Gaillards »



- 12. Petit pont à tablier métallique sur goute de Rufat lieu-dit « Les Gaillards »
- 13. Passage à niveau avec la route D211 garde barrière n°18 de Laouriou lieu-dit Les « Coutex »
- 14. Gué du ruisseau de la Pont en maçonnerie, passage supérieur chemin communal lieu –dit «La Rivière »
- 15. Tunnel de la carrière de 66 mètres lieu-dit Le « Quéret »